

Séance ordinaire du 8 juillet 2019

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce huitième jour de juillet deux mille dix-neuf (8 juillet 2019) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Mieux vaut rester silencieux et passer pour un imbécile que parler et n'en laisser aucun doute. »

Abraham Lincoln

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Avis de motion et dépôt – Règlement modifiant le Règlement 380-2011 sur l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles

7. Autorisation de signataires – Entente régionale d'entraide impliquant les interventions d'urgence hors du réseau routier – MRC de Maskinongé

8. Appui au projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur le boulevard Trudel Ouest et sur le chemin Petit-Saint-Étienne par la Municipalité de Saint-Barnabé – Autorisation de signataires – Nouvelle entente relative à la desserte en eau potable de certains immeubles situés sur le territoire

Séance ordinaire du 8 juillet 2019

9. Réouverture du lien interrives de la Gabelle – Demande de financement pour réaliser les plans et devis afin d'y rendre l'aménagement du site plus sécuritaire pour les usagers
10. Affectation du surplus d'excédents de fonctionnements – Transfert au surplus réservé à l'eau potable
11. Affectation du surplus d'excédents de fonctionnements – Transfert au surplus réservé à l'égout
12. Ouverture d'un emprunt temporaire – Marge de crédit – Autorisation de signataires – Règlement numéro 456-2019
13. Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale – Volet « Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale 2019-2020 »
14. Octroi de contrat – Multi-Énergie Best inc. - Entretien des systèmes de chauffage et de climatisation (2019, 2020 et 2021)
15. Octroi de contrat – Jean-Guy Lahaie, arpenteur-géomètre – Piquetage et remplacement contre le lot 3 811 880 du cadastre du Québec (parc François-Chrétien) et création de deux lots distincts
16. Autorisation à demander des soumissions publiques pour la réfection de la côte du Rang des Grès
17. Nomination d'un lieutenant du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès
18. Nomination de deux (2) premiers répondants
19. Service incendie – Démission d'un pompier
20. Autorisation - Appel de candidatures – Embauche de deux (2) pompiers
21. Demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété portant le numéro de lot 2 546 819 du cadastre du Québec
22. Demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété portant le numéro de lot 2 546 024 du cadastre du Québec
23. Appartenance Mauricie – Demande d'achat de calendriers historiques 2020 portant sur le thème de l'entrepreneuriat et de l'innovation en Mauricie
24. Attribution de poste – Journalier de classe 1 - Statut saisonnier à temps partiel
25. Motion de félicitations – Comité organisateur – Fête nationale
26. Motion de félicitations – Comité organisateur – 36^e édition du Tournoi provincial moustique
27. Affaires diverses
- Période de questions
28. Clôture de la séance

2019-07-167

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la séance ordinaire du mois de juillet 2019. En premier lieu, il informe les citoyens du fait que les travaux de remplacement du réseau d'aqueduc et d'égout sur la rue Saint-Alphonse et les travaux de remplacement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Principale et sur la route des Pins devraient se terminer à la fin du mois de juillet. Il remercie les citoyens pour leur patience et leur collaboration.

En deuxième lieu, le maire détaille l'échéancier établi relatif aux travaux qui auront lieu dans le cadre de la municipalisation des rues Christian, Jean et Guillemette du secteur du Lac Robert : la remise du rapport de l'arpenteur pour la localisation des terrains est prévue à la mi-août; l'achat des terrains et la production des actes notariés sont prévus à la fin septembre. Durant la même période, des relevés de terrain seront effectués en vue de la confection des plans et devis dont la délivrance est prévue à la fin novembre.

Séance ordinaire du 8 juillet 2019

Ensuite, la municipalité prévoit effectuer l'appel d'offres public à la mi-février 2020 pour que la réfection des rues débute en juin 2020.

Ensuite, le maire mentionne que, dans le dossier de la demande d'aide financière pour la réfection du chemin le Petit-Saint-Étienne, une rencontre a eu lieu le 13 juin dernier avec l'attaché politique du ministre des Transports, M. François Bonnardel. Les conclusions de cette rencontre révèlent que ce ministère essaie d'obtenir une autre enveloppe budgétaire afin de répondre aux nombreuses demandes d'aide financière restées vaines. La municipalité est donc en attente d'une réponse...

Aussi, le maire annonce que concernant la réouverture du lien interrives de la Gabelle, la municipalité est toujours en attente d'une réponse quant à une demande d'aide financière afin de rendre plus sécuritaire l'aménagement du site pour tous les usagers. Le dossier est à suivre...

En terminant, le maire invite les Stéphanoises et Stéphanois en grand nombre à assister aux mercredis culturels qui débutent le mercredi 10 juillet au parc Réal-St-Onge, pour être de retour les 24 juillet et 7 août prochains.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin 2019 et de la séance extraordinaire du 3 juillet 2019 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2019-07-168

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin 2019 et de la séance extraordinaire du 3 juillet 2019 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

Rien à ce point.

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2019-07-169

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 30 juin 2019*, totalisant 424 354 \$.
- Les comptes à payer, *au 30 juin 2019*, au montant de 286 415,22 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 8 juillet 2019

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

La Mutuelle des municipalités du Québec – Paiement d’une franchise – Réclamation au tiers Pierre Carbonneau

2019-07-170

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à La Mutuelle des municipalités du Québec de la facture n° 190165-30, d'un montant de 838,38 \$, représentant la franchise du contrat d'assurance, dans le cadre de la réclamation en ce qui a trait aux dommages subis par le tiers Pierre Carbonneau, suivant la demande datée du 30 mai 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Avis de motion et dépôt – Règlement modifiant le Règlement 380-2011 sur l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles

2019-07-171

Marc Bastien **donne** avis de motion que lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement modifiant le Règlement 380-2011 *sur l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles*, et dépose ledit projet de règlement.

7. Autorisation de signataires – Entente régionale d'entraide impliquant les interventions d'urgence hors du réseau routier – MRC de Maskinongé

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Maskinongé a accepté, par sa résolution 172/06/19, la teneur du projet d'entente régionale d'entraide impliquant les interventions d'urgence hors réseau routier et que ledit projet a été acheminé aux municipalités participantes aux fins de signature;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire conclure une entente régionale d'entraide impliquant les interventions d'urgence hors du réseau routier, selon les articles 569 et suivants du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT que cette entente permettra à la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès d'avoir accès à une équipe d'intervention d'urgence et de sauvetage, formée et qualifiée, ainsi qu'aux équipements requis pour ce type d'intervention, et ce, aux coûts établis dans ladite entente;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès ont pris connaissance de ladite entente et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

CONSIDÉRANT que ladite entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite;

2019-07-172

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu :

Séance ordinaire du 8 juillet 2019

1.- que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte *l'entente régionale d'entraide impliquant les interventions d'urgence hors réseau routier* pour desservir son territoire;

2.- que ladite entente soit d'une durée de trois (3) ans à compter de sa signature, et que les tarifs établis soient indexés annuellement suivant l'IPC (province de Québec) pour le mois de septembre de chacune des années;

3.- que le maire, monsieur Robert Landry, et la directrice générale et Secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, *l'Entente régionale d'entraide impliquant les interventions d'urgence hors du réseau routier* de la MRC de Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Appui au projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur le boulevard Trudel Ouest et sur le chemin Petit-Saint-Étienne par la Municipalité de Saint-Barnabé – Autorisation de signataires – Nouvelle entente relative à la desserte en eau potable de certains immeubles situés sur le territoire

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé désire prolonger son réseau d'aqueduc municipal sur le boulevard Trudel Ouest et sur les chemins Bernard, du Coteau, Duplessis et Petit-Saint-Étienne pour desservir des propriétaires qui ont manifesté l'intérêt d'y raccorder leur résidence;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été effectuée auprès du *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)* et que la Municipalité de Saint-Barnabé a des motifs de croire que ledit projet pourra faire l'objet de cette assistance financière;

CONSIDÉRANT que le financement sera assumé par la Municipalité de Saint-Barnabé qui exigera une compensation qui sera imposée uniquement sur une tarification de base;

CONSIDÉRANT que neuf (9) propriétaires dont les résidences principales sont situées sur le territoire de Saint-Étienne-des-Grès, soit sur le boulevard Trudel Ouest et sur le chemin Petit-Saint-Étienne, pourraient, s'ils le souhaitent, saisir l'occasion de faire raccorder leur résidence au nouveau réseau d'aqueduc de la Municipalité de Saint-Barnabé;

CONSIDÉRANT qu'une entente relative à la desserte en eau potable de certains immeubles situés sur le territoire de Saint-Étienne-des-Grès par le réseau d'aqueduc de la Municipalité de Saint-Barnabé est déjà intervenue, signée en 2007, et qu'elle devra être modifiée advenant le cas où d'autres propriétaires s'y ajoutaient;

CONSIDÉRANT que les deux parties, soit la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et la Municipalité de Saint-Barnabé, devront conclure une nouvelle entente relative à la desserte en eau potable de certains immeubles situés sur le territoire de Saint-Étienne-des-Grès par le réseau d'aqueduc de la Municipalité de Saint-Barnabé, afin d'y inclure les propriétaires supplémentaires;

2019-07-173

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu :

1.- que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie le projet de prolongement du réseau d'aqueduc municipal par la Municipalité de Saint-Barnabé sur le boulevard Trudel Ouest et sur le chemin Petit-Saint-Étienne;

Séance ordinaire du 8 juillet 2019

2.- que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire, M. Robert Landry, et la directrice générale, Mme Nathalie Vallée, à signer une nouvelle entente relative à la desserte en eau potable de certains immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès par le réseau d'aqueduc de la Municipalité de Saint-Barnabé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Réouverture du lien interrives de la Gabelle – Demande de financement pour réaliser les plans et devis afin d'y rendre l'aménagement du site plus sécuritaire pour les usagers

CONSIDÉRANT la fermeture du lien interrives de la Gabelle depuis l'incident survenu le 11 juillet 2018 impliquant un automobiliste et un employé d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT qu'un comité de travail, incluant des représentants de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, a été formé afin d'effectuer l'évaluation des moyens potentiels pour arriver à une solution viable à long terme afin d'assurer la sécurité de tous les utilisateurs du lien et des employés d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT qu'une proposition d'aménagement a été retenue par le comité de travail;

CONSIDÉRANT les investissements à réaliser pour la réouverture du lien interrives de la Gabelle par l'implantation d'infrastructures et mesures pour accentuer la sécurité;

CONSIDÉRANT que le lien interrives n'est pas seulement utilisé par les populations des municipalités riveraines, mais également par les populations des autres municipalités environnantes;

2019-07-174

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu :

1.- que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès est en faveur de la réouverture du lien interrives de la Gabelle, mais qu'elle n'accepte pas de payer pour les investissements à réaliser étant donné le caractère régional du lien;

2.- que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande au Gouvernement du Québec de financer les coûts afférents aux infrastructures à réaliser qui permettraient la réouverture du lien;

3.- que copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à tous les députés régionaux, soit M. Simon Allaire, député de Maskinongé, Mme Sonia LeBel, députée de Champlain, Mme Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette Saint-Maurice et M. Jean Boulet, député de Trois-Rivières, ainsi qu'au ministre des Transports, M. François Bonnardel, et au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Jonatan Julien.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Affectation du surplus d'excédents de fonctionnements – Transfert au surplus réservé à l'eau potable

2019-07-175

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de 50 209,06 \$ du surplus d'excédents de fonctionnements de 519 187 \$, confirmé pour

Séance ordinaire du 8 juillet 2019

l'exercice financier de 2018, et le transfert de cette affectation au surplus réservé à l'eau potable.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Affectation du surplus d'excédents de fonctionnements – Transfert au surplus réservé à l'égout

2019-07-176

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de 3 383,19 \$ du surplus d'excédents de fonctionnements de 519 187 \$, confirmé pour l'exercice financier de 2018, et le transfert de cette affectation au surplus réservé à l'égout.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Ouverture d'un emprunt temporaire – Marge de crédit – Autorisation de signataires – Règlement numéro 456-2019

CONSIDÉRANT l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 28 juin 2019, du règlement d'emprunt numéro 456-2019 *décrétant des travaux pour le remplacement des lumières de rue au LED, comportant une dépense de 232 311 \$ et un emprunt n'excédant pas 232 311 \$, financés à même une portion des revenus généraux résultant de l'économie d'énergie et, si ces sommes sont insuffisantes, à même le fonds général;*

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut contracter un emprunt temporaire en vertu de l'article 1093 du *Code municipal du Québec*;

2019-07-177

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'ouverture d'un emprunt temporaire, sous forme de marge de crédit, auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, pour un montant n'excédant pas deux cent trente-deux mille trois cent onze dollars (232 311 \$).

Il est aussi résolu d'autoriser le maire, M. Robert Landry, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale – Volet « Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale 2019-2020 »

2019-07-178

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès dépose une demande d'aide financière de 25 000 \$, dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale*, volet « Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale 2019-2020 », pour des travaux à réaliser, au coût réparti suivant :

- Rue Roland : recharge de gravier, au coût de 18 000 \$;
- 5^e Rang : remplacement de trois (3) ponceaux, au coût de 5 400 \$ et creusage d'un fossé, au coût de 7 200 \$;
- 4^e Rang : remplacement de trois (3) ponceaux, au coût de 5 400 \$;

Séance ordinaire du 8 juillet 2019

- Rang des Grès : remplacement d'un ponceau, au coût de 1 500 \$.

Cette demande est adressée à monsieur Simon Allaire, député de Maskinongé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Octroi de contrat – Multi-Énergie Best inc. - Entretien des systèmes de chauffage et de climatisation (2019, 2020 et 2021)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien des systèmes de chauffage et de climatisation de ses divers bâtiments, pour les années 2019, 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT que les trois (3) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Multi-Énergie Best inc.	10 800 \$
Aubin Pélissier	12 780 \$
Alain Lavallée Réfrigération	16 800 \$

2019-07-179

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour l'entretien des systèmes de chauffage et de climatisation (2019, 2020 et 2021), à Multi-Énergie Best inc., au montant de 10 800 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octroi de contrat – Jean-Guy Lahaie, arpenteur-géomètre – Piquetage et remplacement contre le lot 3 811 880 du cadastre du Québec (parc François-Chrétien) et création de deux lots distincts

2019-07-180

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Jean-Guy Lahaie le contrat d'effectuer un piquetage et un remplacement, contre le lot 3 811 880 du cadastre du Québec (parc François-Chrétien), de manière à créer deux lots distincts, soit un lot destiné à la revente pour une construction résidentielle, et un autre lot rattaché au parc François-Chrétien, pour un montant de 1 859 \$, avant taxes, frais de permis de lotissement et frais de dépôt.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Autorisation à demander des soumissions publiques pour la réfection de la côte du Rang des Grès

2019-07-181

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour la réfection de la côte du Rang des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 8 juillet 2019

17. Nomination d'un lieutenant du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-07-165 par laquelle le conseil municipal autorisait le directeur du Service incendie à procéder à un appel de candidatures pour un poste de lieutenant du Service incendie;

CONSIDÉRANT que l'affichage à l'interne du poste de lieutenant du Service incendie a été effectué, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT que M. Dave Carrier a signé l'avis d'affichage;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

2019-07-182

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme monsieur Dave Carrier au poste de Lieutenant du Service incendie, à compter du 8 juillet 2019. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Nomination de deux (2) premiers répondants

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du comité de sélection des premiers répondants à l'égard des candidatures de monsieur Mathieu Tamilio et madame Amélie Lefebvre;

2019-07-183

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme monsieur Mathieu Tamilio et madame Amélie Lefebvre à titre de premiers répondants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Service incendie – Démission d'un pompier

2019-07-184

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de monsieur Mathieu Tamilio, à titre de pompier volontaire à temps partiel, à compter du 8 juillet 2019. Le conseil tient à remercier chaleureusement monsieur Tamilio pour ses bons et loyaux services au sein de la brigade du Service incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Autorisation - Appel de candidatures – Embauche de deux (2) pompiers

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'embaucher deux (2) pompiers pour intégrer la brigade du Service incendie;

2019-07-185

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le directeur du Service incendie à annoncer les besoins d'embauche, à procéder, avec le comité d'embauche, aux entrevues nécessaires avec les candidat(e)s et à présenter les recommandations d'embauche au conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 8 juillet 2019

21. Demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété portant le numéro de lot 2 546 819 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à permettre l'implantation d'une structure d'antenne en cour latérale sur la propriété portant le numéro de lot 2 546 819 du cadastre du Québec, située au 180, rue Principale, dans la zone 328;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 26.1.3 du *Règlement de zonage* 405-2018 qui stipule qu'une structure d'antenne doit être implantée en cour arrière;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2019-07-186

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété portant le numéro de lot 2 546 819 du cadastre du Québec, située au 180, rue Principale, dans la zone 328, à l'effet d'y autoriser l'implantation d'une structure d'antenne en cour latérale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété portant le numéro de lot 2 546 024 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à permettre l'implantation d'une maison unifamiliale dont la façade aurait un angle de 61 degrés par rapport à la ligne avant, de la propriété portant le numéro de lot 2 546 024 du cadastre du Québec située sur le 4^e Rang, dans la zone 320;

CONSIDÉRANT que la demande contrevient à l'article 20 du *Règlement de zonage* 405-2018 qui stipule que la façade d'un bâtiment principal qui fait face à une rue doit être parallèle à la ligne avant ou être implantée avec un angle de 15 degrés maximum par rapport à la ligne avant, afin de bénéficier d'un ensoleillement accru ou d'un attrait visuel;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la suite de l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2019-07-187

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la demande de dérogation mineure concernant le lot 2 546 024 du cadastre du Québec, situé dans la zone 320, à l'effet d'autoriser l'implantation d'une maison unifamiliale dont la façade aura un angle de 61 degrés par rapport à la ligne avant de la propriété située sur le 4^e Rang.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 8 juillet 2019

23. Appartenance Mauricie – Demande d’achat de calendriers historiques 2020 portant sur le thème de l’entrepreneuriat et de l’innovation en Mauricie

2019-07-188

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès procède à l’achat de 25 calendriers historiques, édition 2020, portant sur le thème de l’entrepreneuriat et de l’innovation en Mauricie, au coût de 10,00 \$ chacun, pour un montant global de 250 \$, à l’organisme Appartenance Mauricie Société d’histoire régionale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Attribution de poste – Journalier de classe 1 - Statut saisonnier à temps partiel

CONSIDÉRANT que monsieur Yves Grenier occupe les fonctions de Journalier classe 1 de statut saisonnier à temps partiel depuis le 22 janvier 2019 et qu’il répond aux exigences du poste offert;

2019-07-189

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès attribue le poste de Journalier classe 1 de statut saisonnier à temps partiel à monsieur Yves Grenier, à compter du 8 juillet 2019. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Motion de félicitations – Comité organisateur – Fête nationale

2019-07-190

Il est résolu à l’unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur de la Fête nationale 2019 qui a connu un franc succès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Motion de félicitations – Comité organisateur – 36^e édition du Tournoi provincial moustique

2019-07-191

Il est résolu à l’unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur du Tournoi provincial moustique, dont la 36^e édition a eu lieu du 24 au 30 juin 2019 au parc des Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Affaires diverses

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s’il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 19 h 56;
Fin : 20 h 14.

Séance ordinaire du 8 juillet 2019

28. Clôture de la séance

2019-07-192

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 20 h 14.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.